

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2026

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Blakoe, Dubois, Woilrand, Madame Fontébasso.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi, M. Lacoste.

POUVOIRS : Mme Ferrandi donne pouvoir à Mme Fontébasso

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

INVITÉES : Mme Motreuil, Mme Lebrun.

INVITÉS EXCUSÉS : Mme Jarreau, Mme Cheutin, M. Guerre.

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2025.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Infos diverses :

- **Mercredi 3 Décembre** : M. le Maire a effectué un premier nettoyage de l'escalier du clocher de l'église dont les marches étaient recouvertes de fientes de pigeons. Un deuxième nettoyage sera nécessaire courant février... ainsi que de trouver une solution efficace pour empêcher les pigeons d'accéder à l'intérieur du clocher...



- **Samedi 6 Décembre** : Mme Fontebasso, M. Dubois, M. Blakoe et M. le Maire ont procédé à l'installation des décorations de Noël sur les rambardes de la place du monument aux morts. Ces décorations seront retirées mi-janvier.



- **Dimanche 7 Décembre** : M. le Maire a été informé du décès de M. Brocas qui était en maison de retraite depuis plusieurs années. Ces obsèques ont eu lieu le jeudi 11 décembre. Il était le dernier propriétaire du château du village. M. Dubois précise qu'il avait 95 ans.

- **Mardi 23 et Mercredi 24 décembre**, les 22 paniers de Noël ont été distribués aux propriétaires âgés de 75 ans et plus. Les paniers dont le prix moyen était de 24,90 € ont représenté un coût de 548 €. Ils ont été réalisés au Super U de Martres Tolosane. Seul bémol, **M. Saves**, certainement toujours agacé par l'histoire du miroir de la place de l'église non réinstallé car pas règlementaire, a refusé son panier, en précisant par téléphone à M. le Maire que ce dernier "*l'avait fait assez suer*". M. le Maire a pris acte de son refus et offert le panier à la secrétaire de mairie en plus de son bon d'achat de 100 € chez Mary-no (maroquinerie) St Gaudens.



- **Les 6 et 7 janvier** les cartes de vœux 2026 ont été distribuées en boîte à lettres par M. le Maire. Comme chaque année ces cartes sont créées et offertes par ce dernier. Cette année la carte met à l'honneur les décorations de Noël avec un rappel aux travaux de la RD635 (Zone 30)...



3) Délibération Loyer

La trésorerie de St Gaudens nous demande désormais de prendre une délibération même lorsque l'on n'augmente pas ou n'indexe pas le prix des loyers des logements communaux.

Compte tenu du contexte économique actuel et dans un souci de ne pas augmenter la pression fiscale et financière des ménages et des administrés, M. Le Maire propose de ne pas augmenter ou indexer les loyers sociaux des deux logements communaux.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien sans augmentation du prix des deux logements communaux.

4) Budget réalisé 2025 :

Avant d'aborder le budget réalisé 2025, M. le Maire informe le conseil municipal que depuis le dernier conseil des subventions concernant les travaux de la RD635 ont été versées, à savoir :

Amendes de police : 8 400 €

CD31 : 23 263,09 €

FCTVA : 22 768,88 €

Reste à percevoir :

DETR 2024 : 26 000 €

Fonds de concours : 9 300 €

De plus le 6 janvier 2026, nous avons été informés par nos conseillers départementaux (Roselyne Artigues et Patrice Rival) que notre complément de travaux d'urbanisation concernant la sécurisation de la traversée de la Commune avait finalement été retenu. La Commission permanente du Conseil Départemental du 27 novembre 2025 a voté une subvention de **10 046,40 €**.

Cette subvention ajoutée aux amendes de police et aux autres subventions votées pour les travaux de sécurisation de la traversée du village, portent à 69,66 % le financement par les subventions et donc à 30,33 % l'autofinancement de la Commune (calculs réalisés sur le montant TTC des travaux).

Concernant le budget réalisé en 2025 section fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **56 428,09 €**, les recettes à **70 553,89 €** soit un excédent de **14 125,80 €**

On peut noter quelques différences entre les montants budgétisés et ceux réalisés :

Compte 611 : + 849,10 € s'explique par la double intervention de la société Miquel pour le débouchage et contrôle du pluvial le long de la RD635

Compte 61521 : + 603,60 € s'explique par le paiement du 4ème trimestre 2024 sur l'exercice 2025. (Entretien du village par la société de Saves Florian)

Compte 6156 : + 1 294,34 € s'explique par le contrôle des assainissements autonomes des logements communaux et leur entretien. Ainsi que des nouveaux contrats informatiques.

Compte 6161 : + 224,90 € augmentation de la prime d'assurance.

Compte 627 : + 150 € de frais bancaires pour le prêt relais.

Concernant le budget réalisé en 2025 section Investissements :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : **145 243,42 €**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **131 431,97 €**

Soit un déficit d'investissement de **13 811,45 €**

Notons que la commune attend les subventions de la DETR, les fonds de concours et la nouvelle subvention du CD31, soit un total de **45 346 €**. Ce qui aurait pu porter, si la commune les avait perçues en 2025, à un résultat de la section investissement excédentaire de **31 534 €**.

Ces résultats permettent de terminer la mandature en laissant une comptabilité municipale saine et excédentaire pour la prochaine équipe municipale. L'année 2026 sera une année de transition, de remboursement du prêt relais (77 000 €), et permettant de réfléchir sereinement à l'avenir de la Commune du Fréchet. Notamment à la deuxième tranche de travaux sur la RD635.

A ce titre M. le Maire prendra prochainement rendez-vous avec M. Ozon, responsable du pôle routier de Boulogne sur Gesse, et ce, dans la perspective de faire une demande de subventions au titre des amendes de police 2026.

5) Délibération Amendes de Police

Après explications par M. le Maire du nouveau projet de mise en place de chicanes sur la RD 635 pour améliorer la sécurisation routière à l'entrée sud (Boussens) du village, il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour autoriser M. le Maire à déposer une demande d'aides au titre des amendes de police 2026.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'autorisation à M. le Maire de déposer une demande d'aide au titre des amendes de police 2026 pour une somme de travaux de 30 000 €.

6) Municipales 2026 :

Les cerfas concernant les candidatures aux prochaines élections municipales ont enfin été édités par les services de la sous-préfecture. Les listes devront être déposées avant le 26 février.

Le premier tour des municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2026. Les permanences du bureau de vote seront établies durant le prochain conseil municipal.

Questions diverses :

M. Dubois demande si une réunion est prévue pour la fin de mandature. M. Le Maire répond par l'affirmative. Une réunion publique sera organisée entre mi-février et fin février pour faire un bilan des six années de mandature et présenter la nouvelle équipe qui gèrera la Commune les six prochaines années.

Clôture du Conseil Municipal à 21 h 15.

Prochain Conseil : **Le Vendredi 6 Mars 2026 à 20 h**